

Date de l'arrêté : 29/07/2024	République Française Département : ARIEGE Arrondissement : Pamiers FREYCHENET - Commune
Objet : AUTORISANT LA JOURNÉE DE LE PÊCHE LE SAMEDI 3 AOUT 2024	

ARRÊTÉ
N° AR_013_2024

AUTORISANT LA JOURNÉE DE LE PÊCHE LE SAMEDI 3 AOUT 2024

Le Maire de Freychenet,

Vu le code général des collectivités territoriales (article L.2212-2)
Vu le code de la sécurité intérieure, articles L2211-1 et suivants
Vu l'article L332-1 du code du sport
Vu les articles R 211-22 à R 211-26 du code de la sécurité intérieure
Considérant la déclaration de l'organisateur le 24 juillet 2024.

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'autorisation est donnée à Monsieur Hubert CUXAC, Président de la Société de Pêche, de faire une journée pêche pour les enfants sur le village de Freychenet, au bassin, le 03 aout 2024 à partir de 14 heures.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Président de l'Association de Pêche, Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de Gendarmerie, le Président du S.D.I.S sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Madame la Préfète.



Monsieur le Maire,

Michel MORÉREAU

Fait à FREYCHENET, le 29 juillet 2024